COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93

B - 1150 BRUXELLES

V/Réf : NG/MC-S.1572 (corr. M. Gdalewitch)
N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.167/s.576
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Orban, 182.
Extension en façade arrière d'une maison unifamiliale.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 26 août 2015 sous référence, réceptionnée le 28 août, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 9 septembre 2015.

La demande concerne une maison unifamiliale qui est jumelée à une autre habitation (années 30). Elle vise notamment le remplacement de la terrasse arrière à l'étage par une extension permettant d'aménager une chambre ainsi que la suppression d'un ancien WC désaffecté, en surplomb de la toiture de la porte d'entrée. Une nouvelle baie serait percée à la place de ce petit volume, dans le plan de la façade principale.

La CRMS ne formule pas de remarque particulière sur le principe des interventions projetées.
Elle insiste toutefois sur le soin à apporter à la finition de ces interventions pour que celles-ci ne portent pas atteinte à la cohérence existant entre les deux maisons jumelées (matériaux, couleurs, etc.).

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. B.D.U. - DML : Mme I. Leroy ;
B.D.U. - DU : Mme F. Vanderbecq.